

Accueil > Technique > Du cuivre temporairement homologué pour...

Technique

CERCOSPORIOSE

Du cuivre temporairement homologué pour protéger les betteraves en fin d'été

Publié le 11/07/2022 - 09:43 par Cultiveille



Grâce à la collaboration de l'ensemble des acteurs de la filière betteravière qui a mené un travail technique de fond, la solution commerciale Airone SC, qui permet de **lutter contre les maladies du feuillage sur betteraves sucrières**, a obtenu une nouvelle dérogation de 120 jours à compter du 6 juillet 2022. Ainsi, **"la solution composée de 136 g d'hydroxyde de cuivre et de 136 g d'oxychlorure de cuivre** selon le fabricant, Phyteurop. *Elle sera la seule spécialité à base de cuivre homologuée sur betteraves cette campagne*". L'AMM dérogatoire récemment obtenue fixe les conditions d'utilisation suivantes :

- 3,5 l/ha et par passage ;
- 3 passages maximum ;
- application entre les stades BBCH 39 et 49 ;
- DAR : 14 j.

Dans les faits, Airone SC pourra être appliquée en programme de 2,5 à 3,5 l/ha selon la pression parasitaire et le nombre de passages. *"En association avec 0,8 l/ha de Timbal EW, il permet une excellente protection des betteraves, en particulier sur cercosporiose et oïdium"*, selon Phyteurop.